
Nombre de membres**en exercice** : 10**Séance du jeudi 04 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le quatre octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 01 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Pierre RICHIERO.

Présents : 6**Votants** : 8**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, David COWAN, David HILAIRE**Représentés** : Nicolas GINESTET, Margaret COWAN**Excuses** : Alain JOLY, Didier BERNARDI**Absents** :**Secrétaire de séance** : Christian MORTEMOSQUE

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2018
- Vente d'une parcelle au lotissement de "Versailles"
- Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 07 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la réunion du 07 Septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE ZD N°123 AU LOTISSEMENT "VERSAILLES" - DE 2018 043Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur COUBARD Sébastien et Madame LACOMBE Sylvie, domiciliés "le Bourg" à BOUNIAGUES (Dordogne), qui souhaitent acquérir une parcelle au lotissement lieu-dit "Versailles": il s'agit de la parcelle cadastrée section ZD n° 123, pour une surface totale de 1427 m².Considérant la particularité de la parcelle, qui consiste en un terrain desservi par une voie d'accès privée d'environ 25 mètres, laquelle va occasionner des frais supplémentaires à la charge de l'acquéreur, en termes d'aménagements (voirie et réseaux), Monsieur le Maire propose un prix de vente de 11.50 € le m².*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:*

- Décide de fixer le prix de vente pour la parcelle indiquée ci-dessus à **11.50 Euros le m²**,
- Accepte de vendre à **Monsieur COUBARD Sébastien et Madame LACOMBE Sylvie**, domiciliés "le Bourg" 24560 BOUNIAGUES, la parcelle cadastrée section ZD n° 123 au prix de 11.50 € le m², **soit 16 410.50 euros (seize mille quatre cent dix euros et cinquante centimes)**
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente relatif à cette transaction.

3. QUESTIONS DIVERSES:

- ◆ **Formation adressage:** l'Agence Technique Départementale prévoit une formation d'une demi-journée sur le site d'Issigeac destinée aux agents et aux élus. Une des séances sera organisée le vendredi 9 novembre 2018. Il est fait appel aux candidats pour accompagner la secrétaire.
- ◆ **Parc des gîtes - Choix des brises vues:** Monsieur le Maire présente un échantillon de brise vue en PVC. Après échange, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'aménagement du pourtour du parc avec des lattes de bois pour protéger le voisinage des gîtes.
- ◆ **Immeuble en état de péril:** face aux réticences et mouvements d'humeur de l'interlocuteur, le Conseil Municipal décide de transmettre le dossier au Tribunal Administratif.

- ◆ Sécurité: face à l'inconscience de certains automobilistes roulant trop vite dans le bourg, le Conseil Municipal s'interroge sur l'utilité d'équiper les rues de ralentisseurs.
- ◆ Aboiements de chiens: le Maire fait part au Conseil de plaintes de plus en plus fréquentes de certains habitants. La gendarmerie appelée à maintes reprises n'a jamais relevé d'infractions, ni entendu d'aboiements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le secrétaire de séance,
Christian MORTEMOSQUE

Le Maire,
Pierre RICHIERO